

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Mairie de la Haute
Savoie Pôle accueil c...

21 OCT. 2021

Objet : ASSURANCE GROUPE UAFA DE HAUTE-SAVOIE 2021

ARRIVEE
5

Le « **Mercredi 24 Février 2021 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Elie FARINELLI
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE-MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Anne LEVET
Jean-Yves ABBE-DECARROUX
Jean-Pierre BETEND

Assistaient également :

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

Avait donné pouvoir

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Borne

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Générale Ordinaire que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a contracté une assurance-groupe proposée par GROUPAMA depuis le 1er juillet 2017 pour le compte de 25 AFP de Haute-Savoie en 2020.

Cette assurance groupe a été renégocié avec l'assureur en 2019 permettant :

- **une cotisation de base de 250,00 € couvrant jusqu'à 62 500,00 € de travaux, le taux de 0.40%** sur le montant de travaux s'appliquant au-delà.
- **un plafond maximum de cotisation fixé à 1 750,00 €**

Pour rappel, la cotisation est calculée sur le montant de travaux de l'exercice précédent et cette assurance groupe assurera :

- La responsabilité civile de l'AFP,
- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

Monsieur le Président rappelle que la cotisation de base 2021 sera de 250,00 euros compte tenu du volume de travaux réalisés en 2020 dont le montant apparaissant au compte administratif 2020 est de 38 153,26 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021
2. S'engage à communiquer à l'Union avant fin juin de chaque année le montant des travaux figurant au compte administratif de l'année précédente pour mise à jour de la cotisation
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

